

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251028-47_2025_1-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 39
- Absents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 41

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Absents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 34

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 13
- Absents : 7
- Pouvoir : 2
- Votants : 15

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1^{er} vice-président.

Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Sébastien SCHIER Bernouil : M. Gilles VAUGEUIS CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pasilly : M. Julien GROGUENIN Rugny: M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny: M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT

Déléguée titulaire absente excusée supplée : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est supplée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non supplés : Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS

Délégués titulaires absents non excusés supplés : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est supplée par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est supplée par M. Robert HERBERT.

Délégués titulaires absents non excusés non supplés : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Yrouerre : M. Gilles GARNIER.

Pouvoirs : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS excusé a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS Tonnerre : M. Philippe GERTNER excusé a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT

Secrétaire de séance : Mme Véronique BURGEVIN, Maire déléguée d'Ancy-le-Libre.

Date de convocation : 9 octobre 2025

Délibération n° 47-2025

Objet : BUDGET EAU- Emprunt 2025

Après consultation, Monsieur le vice-président propose au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à souscrire l'emprunt nécessaire aux travaux d'eau prévus dans le Programme Pluriannuel d'Investissement auprès du Crédit Mutuel de Bourgogne Champagne aux conditions suivantes :

- Montant : 900 000,00€
- Taux fixe : 3,40%
- Durée : 20 ans
- Echéance : trimestrielle
- Amortissement du capital : Echéances constantes en capital et intérêts dégressifs
- Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté soit 900€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants :

- ***DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.***
- ***DECIDE de contracter un emprunt de 900 000 € du Crédit Mutuel de Bourgogne Champagne aux conditions susmentionnées,***
- ***DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.***

Pour extrait conforme,

 Le 1^{er} vice-président,
Jean-Pierre BRIGAND

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).